40 DESSINS POUR CHARLIE (2015-2025)

Préfaces de Jean-Noël Jeanneney et de Kak



Nº63

À l'heure du soupçon, il y a deux attitudes possibles. Celle de la désillusion et du renoncement, d'une part, nourrie par le constat que le temps de la réflexion et celui de la décision n'ont plus rien en commun ; celle d'un regain d'attention, d'autre part, dont témoignent le retour des cahiers de doléances et la réactivation d'un débat d'ampleur nationale. Notre liberté de penser, comme au vrai toutes nos libertés, ne peut s'exercer en dehors de notre volonté de comprendre.

Voilà pourquoi la collection « Tracts » fera entrer les femmes et les hommes de lettres dans le débat, en accueillant des essais en prise avec leur temps mais riches de la distance propre à leur singularité. Ces voix doivent se faire entendre en tous lieux, comme ce fut le cas des grands « tracts de la NRF » qui parurent dans les années 1930, signés par André Gide, Jules Romains, Thomas Mann ou Jean Giono – lequel rappelait en son temps : « Nous vivons les mots quand ils sont justes. »

Puissions-nous tous ensemble faire revivre cette belle exigence.

ANTOINE GALLIMARD



UNE CONVICTION, UN COMBAT

Les larmes ne sont pas séchées. Quel est donc ce ressort qui maintient en nos âmes, comme au premier jour, le sursaut de la douleur, alors que le souvenir de l'horreur d'autres crimes se dissout peu à peu dans les pages des manuels d'Histoire et dans les rétrospectives alignées ? Presque étonné, parfois, par cette rémanence, on en recherche la cause. Il y a, bien sûr, quelque chose d'ineffaçable dans une concentration du pire, devant l'ignominie du fusil qui s'en prend, en un instant mortifère, à une certaine innocence du crayon, tout acéré qu'il se soit voulu. Mais c'est peut-être trop peu dire.

Ce qui surtout contribue à faire vibrer l'émotion sans relâche, au souvenir de ces meurtres, c'est une conviction qui s'attache au plus haut de la conscience humaine : celle, intangible, de l'universalité d'un combat voué à ne jamais s'achever, ni dans le triomphe de l'ignoble ni dans le confort d'un idéal acquis pour toujours. Il revient à la seule démocratie de défendre inflexiblement la liberté de penser, de parler, d'écrire et de dessiner, tout simplement parce que celle-ci touche à l'intimité de sa raison d'être.

En France, en 1881, la Troisième République sut en porter le principe au plus haut de notre droit. La force oratoire qui soutint la loi du 29 juillet demeure intacte dans les pages du *Journal Officiel*. Ses défenseurs, inspirés par l'héritage des Lumières, avaient compris qu'il n'exista à peu près jamais sur notre Terre de religion qui ne se trouve pas tentée, lorsque la latitude lui en est laissée, d'imposer ses convictions par le glaive. C'est dans cette certitude que fut proclamée, en ce temps-là, intangible, la liberté d'expression – que limitait seulement un devoir de protection de la dignité des individus. Avec, au cœur du propos, l'affirmation radicale du droit au blasphème.

Un évêque parlementaire pouvait alors s'écrier à la tribune : « La République, en supprimant le délit d'outrage [...] aux religions reconnues par l'État, [...] c'est-à-dire à Dieu, à tout ce qu'il y a de plus auguste, de plus sacré dans le monde, livre, abandonne, sacrifie ce qu'elle a le devoir et la mission de protéger et de défendre. » À quoi Clemenceau répliqua, dans une formule fameuse : « Dieu se défendra bien tout seul, il n'a pas besoin pour cela de la Chambre des députés... » Il ajoutait ceci : « la République vit de liberté, elle pourrait mourir de répression. Fidèles à votre principe, confiez-vous courageusement à la liberté [...] Que catholiques et anticatholiques [...] se contredisent en toute liberté! Défendez-vous librement contre moi qui use de ma liberté en vous attaquant et que l'opinion juge entre nous... » Si l'État se devait de garantir l'exercice des cultes, il lui fallait tout autant laisser libre cours, envers les dogmes quels qu'ils fussent, à la critique la plus virulente. Et l'on cita le grand républicain que fut Jules Simon : « Nous protégeons la liberté de conscience, les temples, les objets du culte, les cérémonies, les ministres des religions. Que reste-t-il en dehors? Une seule chose, la religion, la religion ellemême. Eh bien, oui, je demande, envers les religions, le droit à l'outrage... »

Féconde fut cette loi : en France, à compter de juillet 1881, le dessin de presse que les régimes antérieurs avaient opprimé eut désormais pleine latitude de déployer, grâce à des talents prestigieux, ses joyeuses audaces, ses injustices débridées, ses convictions brutales et ses lucides intuitions. Sa richesse prit ainsi figure d'incarnation spécifique de la liberté d'expression. En dépit d'indignations, jaillies de tous les bords, contre diverses férocités du trait, la démocratie ne cessa pas de s'en bien trouver. Quant à sa fragilité dans cette responsabilité primordiale, le destin des victimes de janvier 2015 ne cesse pas de nous la rappeler. Saluons donc avec gratitude la générosité de leurs frères et de leurs sœurs ici rassemblés, qui sont ardents à s'y montrer fidèles.

JEAN-NOËL JEANNENEY

GALLIMARD

5, rue Gaston-Gallimard, 75328 Paris cedex 07 <u>www.gallimard.fr</u>

Directeur de la publication : **Antoine Gallimard**Direction éditoriale : **Alban Cerisier**

alban.cerisier@gallimard.fr

tracts.gallimard.fr

© Éditions Gallimard, 2024. Pour l'édition numérique.

TEXTES

Jean-Noël Jeanneney

Kak

DESSINS

António (Portugal)

Arend van Dam (Pays-Bas)

Bado (Canada)

Behrang Jeddi (Iran)

Bo Bojesen (Danemark)

Boligán (Mexique)

Carrilho (Portugal)

Chappatte (Suisse)

Cost. (Belgique)

Côté (Canada)

Darío (Mexique)

Debuhme (Suisse)

Dilem (Algérie)

Emad Hajjaj (Jordanie)

Glez (Burkina Faso)

Herrmann (Suisse)

Jiho (France)

Kak (France)

Kap (Espagne)

Kichka (Israël)

Kroll (Belgique)

Kuper (États-Unis)

Landschulz (Allemagne)

Langer (Argentine)

Lectrr (Belgique)

Mana Neyestani (Iran)

Marec (Belgique)

Mykaïa (France)

Nardi (Italie)

Piet (France)

Plantu (France)

Ramsés (Cuba)

Refn (Danemark)

Rodho (France)

Sanaga (France)

Sherif Arafa (Égypte)

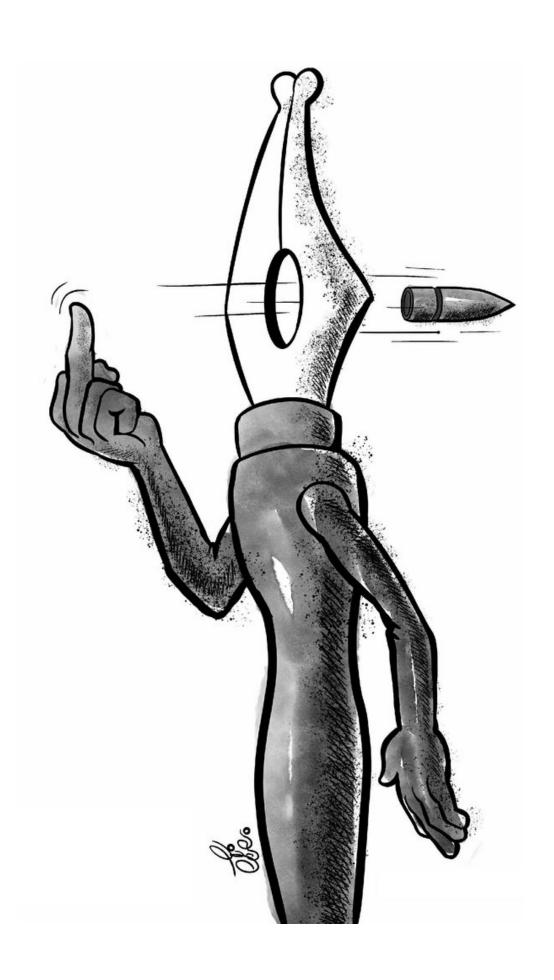
Uri Fink (Israël)

Vadot (Belgique)

Willem (France)

Zapiro (Afrique du Sud)

Zehra Ömeroğlu (Turquie)



Behrang Jeddi (Iran), 2024





JANVIER 2025

Cette édition électronique du livre *Tenir la ligne* de Collectif a été réalisée le 16 décembre 2024 par les Éditions Gallimard.

Elle repose sur l'édition papier du même ouvrage (ISBN : 9782073112347 - Numéro d'édition : 657171).

Code produit : Q15991 - ISBN : 9782073112361 - Numéro d'édition : 657173

Ce livre numérique a été converti initialement au format EPUB par Isako <u>www.isako.com</u> à partir de l'édition papier du même ouvrage.

Table des matières

Couverture

<u>Avant-propos</u>

UNE CONVICTION, UN COMBAT

<u>Copyright</u>

<u>Présentation</u>

Achevé de numériser